

MOUY

Unanimité parfaite au conseil

Mercredi 4 juin, majorité et opposition ont voté comme un seul homme la douzaine de dossiers à l'ordre du jour du conseil municipal.

Petite séance de conseil municipal entre amis, mardi 4 juin à Mouy ? On aurait pu le croire car la douzaine de dossiers évoqués a fait l'unanimité ou presque (seulement six abstentions sur un dossier : la désignation d'un délégué à l'association pour le développement informatique des collectivités de l'Oise, ADICO). L'opposition constituée de l'UMP, du FN et du PCF serait-elle en accord avec la majorité socialiste d'Anne-Claire Delafontaine ?

Pas vraiment mais les dossiers évoqués ne revêtaient pas une importance capitale. Et surtout, les différents représentants de l'opposition ont choisi une autre stratégie que l'opposition systématique. Côté communiste, le seul élu, William Paris, pratique la chaise vide. Mais malgré lui. Il est en effet difficile au chauffeur de taxi qu'il est d'être présent à 19 h 30 en mairie pour siéger au conseil.



Anne-Claire Delafontaine et sa majorité appliquent à la lettre le règlement intérieur pour éviter tout débordement.

À droite et à l'extrême droite, Jean-Pierre Fouquier (UMP) et André Fouchard (FN), eux, ont opté pour la question subsidiaire.

La petite question subsidiaire

Pas une seule intervention tout au long des quarante minutes qu'a duré la séance, Ayant lu dans la presse que la



L'opposition de droite et d'extrême droite pratiquent, elles, la question diverse en fin de séance.

maire d'Angy se targuait d'avoir réussi à effacer sa dette scolaire due à Mouy, Jean-Pierre Fouquier demandait ce « qui motivait cette générosité ? » Une réponse bien préparée est venue de l'équipe municipale. « Monsieur Boulat, l'ancien maire d'Angy, a toujours refusé de payer les frais de scolarité des enfants d'Angy scolarisés à

La dette des frais de scolarité d'Angy « effacée sans le savoir »

« À deux reprises, nous avons

demandé au préfet d'intervenir, sans succès », poursuivait l'élu. Par contre, au départ de l'ancien trésorier payeur, la Ville de Mouy a donné un quitus qui a « effacé sans le savoir » une partie de la dette à hauteur de 50 455 €. Il ne reste donc que 29 361 € à rembourser pour Angy qui a demandé l'échelonnement du remboursement. Une demande acceptée par Mouy. Et le sujet fera d'ailleurs l'objet d'une convention qui sera débattue en juillet lors de la prochaine séance de conseil municipal. Dont acte. Christophe Boitez, collègue de Jean-Pierre Fouquier, avait également une question mais, fidèle au règlement intérieur qu'elle pratique à la lettre, Anne-Claire Delafontaine l'a refusée, assurant à Christophe Boitez le même traitement qu'à André Fouchard. Messieurs, à vos plumes, et dans les délais... pour le prochain conseil municipal en juillet. ■ Patricia Haute-Pottier